

PIERRE ROCHAT
Conseiller communal

POSTULAT
Concernant
La problématique des ravins de Saumont.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Cette question n'est de loin pas nouvelle. Je sais que M. P-V. Cochard, alors conseiller communal est intervenu voilà quelques années à ce sujet et que d'autre avant lui se sont souciés de ce problème délicat.

Pour que chacun situe bien de quoi il s'agit, je précise que mon intervention concerne les ravins qui s'étendent du parc sis devant le restaurant du Montagnard, au Vallon de Villard, jusqu'à la Baye de Clarens, soit sur un dénivelé de quelque 250 mètres.

Aujourd'hui, on peut constater qu'en quelques décennies ce sont des centaines de m² de champs qui ont disparus. Le plus important n'est évidemment pas là puisque c'est l'évolution de la nature et que dans une certaine mesure, Il y a lieu de la laisser faire.

Toutefois, le problème qui se pose, c'est que désormais, le haut de ces ravins frôle dangereusement le vieux chemin romain, sous lequel passe toutes les canalisations de service soit, notamment, les égouts, l'électricité, le téléphone, etc.....

Face à cela, le constat navrant est que, faute de solution probante, personne ne fait rien ! On regarde descendre, parce que les avis des spécialistes de tout poil quant aux solutions divergent complètement entre ceux qui disent qu'il faut tout laisser aller et ceux qui prônent une grosse intervention. Le problème, c'est que tout cela pourrait coûter assez cher à la collectivité.

Dès lors, considérant qu'il est urgent de mettre tous les intéressés autour d'une table pour en discuter, je demande à la Municipalité de bien vouloir nous présenter un rapport sur l'avenir de ce secteur, avec l'idée qu'elle prépare un cahier des charges et mette sur pied un groupe de travail réunissant les spécialistes communaux, cantonaux, voire fédéraux des eaux, de la protection de l'environnement et des service industriels concernés, ainsi que des représentants des propriétaires riverains et de la SIV.

Sans avis quant à savoir si cet objet devrait être renvoyé préalablement à une commission, j'attends l'avis de la Municipalité et la décision du Conseil à cet égard.

Pierre Rochat

Chamby, le 3 septembre 2006